



Prix 2020 agriculture

bio.inspecta et q.inspecta cautionnent votre crédibilité – avec un service compétent et des prix équitables.

Check d'entreprise bio

Prix CHF par

Pour les exploitations agricoles qui sont intéressées à la reconversion au bio. gratuit

Le check d'entreprise bio vous indique quelles adaptations sont nécessaires dans votre exploitation agricole en vue de la reconversion au bio. Nous vous rendons visite gratuitement et sans engagement.

Montant de base contrôle bio

Prix CHF par

Montant de base contrôle principal	140.– exploitation
y compris déplacement, renseignements téléphoniques (Hotline), documents de contrôle, annonce des résultats du contrôle aux cantons, publication des certificats sur la plateforme de certificats www.easy-cert.ch	
Montant de base contrôle supplémentaire	95.– contrôle
y compris déplacement, annonce des résultats du contrôle aux cantons/donneurs de Label ¹	
Montant de base pour les contrôles aléatoires et les analyses de résidus ²	35.– an

1) Les contrôles supplémentaires inopinés selon OBio ne sont pas facturés en l'absence de lacunes; en présence de lacunes, temps de contrôle et de certification selon la charge, CHF 100.–/heure.

2) Ce montant de base est une participation aux frais relatifs à l'organisation des contrôles aléatoires, prises d'échantillons et analyses de résidus selon OBio, art. 30.

Prestations de base du contrôle bio (PER, SPB NQ I, OBio, Bio Suisse, Demeter)

Prix CHF par

Exploitations en première année de reconversion	100.– exploitation
Exploitations dès la deuxième année de reconversion:	
Exploitations en zone de plaine Surfaces herbeuses, haies	19.– ha
Exploitations en zone de montagne UGBF total	9.50 UGBF
Majoration pour toutes les zones Terres ouvertes, cultures spéciales, cultures sous abri	22.– ha
Banque de données volailles UGBF total poules pondeuses (G2)	7.30 UGBF
Exploitations de pisciculture, production de champignons	< 10 t 200.– quantité produite et achetée
	10 – 40 t 350.–
	> 40 t 750.–
Production d'insectes	100.– heure
Exploitation horticole / culture en pot hors sol	200.– au minimum

Certification bio

Prix CHF par

Certification bio (OBio, Bio Suisse, Demeter)	100.– exploitation
Certification bio (OBio, Bio Suisse, Demeter) Charge supplémentaire dès la 2e heure	100.– heure
Aldi Bœuf de Pâturage / Bœuf de Pâturage Bio / Silvestri Bœuf de Pâturage	30.– exploitation

Rabais

Nous accordons un rabais de 5% à tous nos clients dont la facture de contrôle et de certification dépasse CHF 900.–. Le montant minimal par facture, après déduction du rabais, est fixé à CHF 900.–, TVA non comprise.

Prestations de contrôle supplémentaires	
(facturation selon charge) ³	au minimum CHF
Alpinavera	75.–
Contrôle d'entrée volailles	75.–
Bio Natur Plus	50.–
Bio-Alp	200.–
Biodiversité Bio Suisse, vérification des mesures	50.–
Surfaces de promotion de la biodiversité, niveau de qualité II et/ou mise en réseau	75.–
Lait équivalent CH-USA / Vin équivalent CH-USA	50.–
Protection des eaux	50.–
Vérification du bilan fourrager PLVH	30.–
Calcul du bilan fourrager PLVH	50.–
Transformation fermière/commercialisation directe	50.–
Contrôle de cave	100.–
Exploitation conventionnelle avec cultures pérennes biologiques	200.–
Qualité du paysage	50.–
Qualité du paysage estivage	200.–
Fournisseur Manor local	50.–
Ordonnance sur les parcs (sans produits régionaux)	75.–
Ordonnance sur les parcs (combiné avec des produits régionaux)	50.–
Ordonnance sur les contributions d'estivage	200.–
Données structurelles	50.–
Calcul Suisse-Bilanz	50.–
SwissGAP (Suisse Garantie inclus)	50.–
Protection des animaux	75.–
Préparation et finition nécessaires pour contrôles spéciaux, p. ex. contrôles d'entrée volailles ou SwissGAP, ordonnance sur les parcs	50.–
Deuxième contrôle en cas de reconversion par étapes	200.–

3) Les prestations sont facturées en fonction des frais effectifs au tarif horaire de CHF 100.–.

Certifications	Prix CHF par
Alpinavera	100.– exploitation
Ordonnance montagne et alpage (transformation)	100.– exploitation
Lait équivalent CH-USA/ Vin équivalent CH-USA	100.– exploitation
Ordonnance sur les parcs (sans produits régionaux)	100.– exploitation
Ordonnance sur les parcs (combiné avec des produits régionaux)	50.– exploitation
SwissGAP / Suisse Garantie	100.– exploitation
Certificats supplémentaires/reconnais- sances de label/attestations	50.– document
Réévaluation de la décision de certification	100.– heure
Non-reconnaissance/retrait de la reconnaissance	300.– exploitation
Rapport sur la certification (dès 11 points pour les contrôles principaux, Demeter infractions C + D, Boeuf de Pâturage Bio / Silvestri Boeuf de Pâturage infractions B + C)	150.– lettre
Recours partiellement rejetés	200.– recours
Recours entièrement rejetés	400.– recours

bio.inspecta AG
q.inspecta GmbH
Ackerstrasse 117
CH-5070 Frick

Tél. +41 (0) 62 865 63 00
Fax +41 (0) 62 865 63 01
admin@bio-inspecta.ch
www.bio-inspecta.ch

Prestations de contrôle supplémentaires		
(facturation forfaitaire)	Forfait CHF	par
Producteur montagne et alpage	95.–	exploitation
Aldi Boeuf de Pâturage / Boeuf de Pâturage Bio / Silvestri Boeuf de Pâturage, licence Labelbase	30.–	exploitation
Aldi Boeuf de Pâturage / Boeuf de Pâturage Bio / Silvestri Boeuf de Pâturage, contrôle	40.–	exploitation
Aldi Boeuf de Pâturage / Silvestri Boeuf de Pâturage, contribution à l'animal (par animal sorti)	4.–	animal
Boeuf de Pâturage Bio (par animal dans l'égal 10–27 mois)	2.–	animal
Boeuf de Pâturage Bio, cotisation IGBWB (par animal dans l'égal 10–27 mois)	3.–	animal
SST	75.–	exploitation
Viande des Grisons désignation des produits	30.–	exploitation
Extenso	25.–	exploitation
Hautes-Tiges Suisse	50.–	exploitation
Branche d'exploitation apiculture (OBio/Bio Suisse/Demeter)	50.–	exploitation
Transformation en sous-traitance auprès d'un transformateur non certifié	50.–	exploitation
PER (exploitation non bio)	50.–	exploitation
Production primaire végétale SRPA	25.–	exploitation
SRPA	75.–	exploitation
Contributions à l'efficacité des res- sources (CER)	50.–	exploitation
Suisse Garantie (cultures)	40.–	exploitation
PurÉpeautre	20.–	exploitation

Tarif spécial contrôle	Prix CHF par
Transformation fermière/commercia- lisation directe complexe (co-auditeur transformation alimentaire)	170.– heure

Prestations supplémentaires	Prix CHF par
Clarifications à votre demande	100.– heure
Autorisation exceptionnelle (examen de la demande et délivrance de l'autorisation) Charge supplémentaire dès la 2e heure	100.– demande
Contrôle d'étiquettes en dehors de la certification ordinaire	100.– heure
Analyse de laboratoire en cas de résidus avérés	100.– heure
Coûts des analyses de laboratoire et des services basé sur le temps et frais effectifs	

Frais de transport	Prix CHF par
En cas de prestations effectués à votre demande et indépendam- ment du contrôle annuel principal, nous facturons la durée de trajet ainsi que les frais de transport en sus.	
Durée de trajet	100.– heure
Frais de transport voiture	1.– km
Frais de transport train	coûts effectifs

Sous réserve de modifications. Tous les prix sont indiqués sans la TVA de 7.7 %. Limite de paiement: 30 jours net.

bio.inspecta Romandie
Route de Lausanne 14
CH-1037 Etagnières

Tél. +41 (0) 21 552 29 00
romandie@bio-inspecta.ch